

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

Le chien de **P.4**
Natchaba à la barre

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,
ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59

Tentative de sabotage des travaux du CPDC auprès de nos pays voisins

**Jean-Pierre Fabre et sa délégation
désavoués par les présidents
Atta Mills et Blaise Compaoré**

P.3



P.3



Le Gal. Atcha Titikpina

Opération commando des FAT en mer :

**Les pirates échouent dans
leur tentative de capturer le
bateau New RANGER**

Célébration de la journée mondiale de l'habitat

**L'Ordre National des Architectes
du Togo réfléchit**

P.2



Le pdt de l'ONAT présentant le projet 2060

**au devenir
de nos villes**

**Menace sur la reprise de la
rentrée scolaire du 03 octobre**

**Les enseignants du
public brandissent
des revendications**

P.4

au gouvernement

Célébration de la journée mondiale de l'habitat L'ONAT réfléchit au devenir de nos villes

Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'habitat le 3 octobre prochain, l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT) a procédé au lancement de ses activités pour l'année 2012 hier à l'hôtel St Thomas à Lomé. Cette rencontre a été suivie de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire afin de réfléchir sur la vie de l'Ordre et de plancher sur les problèmes urgents auxquels l'ONAT est confronté. Elle a été marquée par la prestation de serment de deux nouveaux récipiendaires devant le Conseil Supérieur de l'Ordre (CSO) : la rencontre s'est achevée par la visite de l'exposition des projets Lomé 2060. L'événement s'est déroulé en présence du ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Clément Nunyabu et de la vice-présidente de la délégation spéciale de la ville de Lomé, Mme Suzanne Aho.

Cette année, la célébration,

générale, nous invite à nous approprier la réflexion et l'action en vue d'y remédier, particulièrement dans le cadre urbain », a indiqué le président de l'ONAT, M. Doe Bruce Foli Thomas. Après s'être longuement interrogé sur l'état de nos villes et les problèmes environnementaux auxquels elles sont confrontées, il a laissé entendre que « le défi n'est pas que de construire ou de reconstruire, mais aussi de la durabilité, de la solidité et de la résistance de nos œuvres et ouvrages. Le réflexe concerne tous les acteurs du cadre de nos villes : les décideurs, les technocrates, les experts, les professionnels, etc. il convient que tous se mettent ensemble pour mener des actions pérennes et durables ».

Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de la célébration de cette journée. Il s'agit notamment du projet Togo vision 2060 Sokodé horizon, la sensibilisation, les consultations gratuites, l'identification de besoins en équipement de la ville de Sokodé et l'édition d'un Agenda de l'ONAT pour 2012.

Le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, tout en saluant l'initiative de l'ONAT qui permet de donner une certaine satisfaction à la population, a indiqué que l'action sur le terrain est immense, et que tout est à refaire ou à faire, parce qu'il y a beaucoup de défis qui attendent à être relevés. Il a pour cela appelé à une synergie d'actions entre son ministère et l'ONAT. « Nous avons



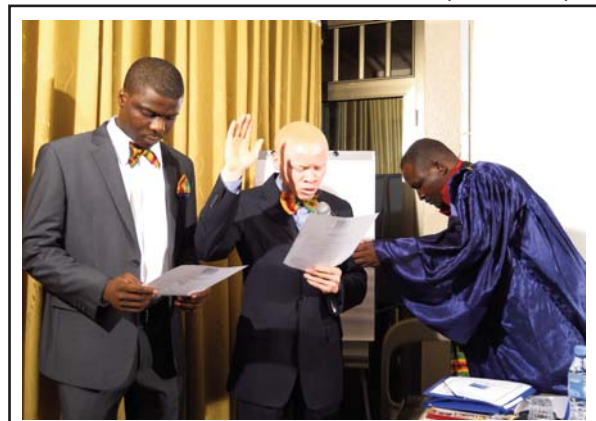
des projets et je vous exhorte de manière opérationnelle à travailler avec nous », a-t-il lancé à leur endroit.

L'assemblée générale s'est penchée sur les problèmes internes de l'Ordre et celui relatif aux prérogatives de l'EAMAU (Ecole Africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme). En effet selon le secrétaire général de l'ONAT, M. Kuigan Cosmas, l'EAMAU est une école de formation en architecture mais qui fait également des prestations. « Or, selon les textes, cette école n'y est pas autorisée. Seul celui qui est inscrit au tableau de l'ordre et a prêté serment est autorisé à exercer. Nous avons constaté que l'EAMAU est en train de faire beaucoup de choses de ce genre dans le pays », a-t-il déploré, soulignant qu'il fallait que les architectes se réunissent pour réfléchir au sujet et trouver une ligne de conduite qui consiste à dire à cette école qu'elle n'est pas autorisée à exercer la profession.

Un autre sujet de l'assemblée générale extraordinaire concerne l'ART&P qui vient de lancer un concours dans le pays sans consulter l'ONAT au préalable comme l'exigent les textes. Cela nécessite aussi de l'Ordre d'entreprendre des démarches auprès de ce service.

Rappelons que c'est depuis trois ans que l'ONAT a engagé des réflexions sur le devenir des villes togolaises à l'horizon 2060.

Pierre Agbanda



dans notre pays, de la journée mondiale de l'habitat dont le thème porte sur « les cités et le changement climatique » se déroulera à Sokodé. Une célébration qui sera couplée avec la semaine de l'architecte instituée conformément à l'article 6 alinéa 2 de la loi 90-02 relative à la profession d'architecte, afin d'informer et de sensibiliser le public sur la profession d'architecte au Togo.

« Le thème de cette année nous repose la question de notre part de responsabilité dans la dégradation de notre environnement de façon

Selon les résultats de la première enquête sur les maladies non transmissibles Les Togolais consomment plus d'alcool que de fruits

Les résultats de la première enquête sur les maladies non transmissibles (MNT) au Togo sont désormais connus. Cette enquête STEPS 2010 a porté sur la population générale, et ciblé les adultes de 15 à 64 ans sur une période allant de décembre 2010 à janvier 2011. Il s'agissait de décoder les facteurs de risques des MNT au Togo et de doter le Togo des données fiables en vue de développer des politiques et stratégies adéquates de lutte contre ces maladies. Les résultats de cette enquête ont été rendus publics le 13 septembre dernier à l'hôtel Mercure Sarakawa en présence du ministre de la Santé, le Prof Charles Kondi Agba et du Représentant de l'OMS. Dans la présentation du Dr Kokou Agoudavi, chef service des MNT au ministère de la Santé, il ressort que les maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, cancers, de panacryose, pneumopathies, etc.) constituent une menace pour le monde entier et l'Afrique en

particulier. Cette enquête STEPS dite approche par étapes (Step Wise) de l'OMS révèle que les MNT posent un problème de santé publique et un développement pour notre pays. En effet, selon les résultats, un Togolais sur cinq souffre de l'hypertension, qui constitue un facteur de risque de survenue des Accidents Vasculaires Cérébraux et le taux des adultes ayant une tension élevée est de 19%. Un résultat que les Togolais doivent s'approprier pour adopter des comportements sains susceptibles d'améliorer leur état de santé. Car nombreux sont ceux qui ignorent encore la cause des maux dont-ils souffrent. La prévalence du diabète, indique le rapport, est de 2,6% alors que 9 Togolais sur 10 n'ont jamais pris leur glycémie. Plus de 51% des personnes n'ont jamais pris leur tension, 21,5% de la population est en surpoids. Le taux d'obésité est estimé à 6,2% et 6,8% de la population togolaise fument quotidiennement le tabac. L'âge du début de la consom-

mation de la cigarette vacille autour de 24,5 ans. 75% de la population fument la cigarette industrielle et le nombre de cigarettes fumées par jour est en moyenne de 5,3. Par rapport à l'alcool, il se révèle que 53,7% de Togolais prennent l'alcool alors que 35,7% d'hommes et 21,7% de femmes en abusent. A l'opposé, 94,9% de la population consomment moins de 5 portions de fruits et légumes par jour. Une situation qui expose 9 Togolais sur 10 au risque de développer une maladie non transmissible à l'âge adulte, bien que 69,3% de la population pratiquent une activité physique.

Le ministre de la Santé s'est réjoui du travail réalisé par son ministère avant de remercier les partenaires en développement, notamment l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) qui ont apporté leur soutien financier à la réalisation de cette étude.

P.A.

L'ATC préconise des mesures pour remédier aux dysfonctionnements dans la fourniture de l'eau

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) a animé, le vendredi 23 septembre dernier à son siège à Lomé, une conférence de presse sur les dysfonctionnements dans la fourniture de l'eau par la Togolaise des Eaux (TdE) : difficulté d'avoir de l'eau au robinet depuis quelques mois, mauvaise qualité de l'eau fournie, retard dans la mise à jour des factures, etc.

Au cours de cette rencontre avec la presse, les responsables de l'ATC se sont élevés contre cette situation anormale qui pénalise les consommateurs. Pour remédier à ces dysfonctionnements qui tendent à se répéter, l'ATC a formulé quelques recommandations à l'endroit du gouvernement et de la TdE.

L'Association demande expressément au ministère en charge de l'Eau, à celui de la Santé, et à l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité et de l'Eau d'exiger des rapports périodiques du traitement de l'eau fournie par la TdE sur toute l'étendue du territoire national conformément aux normes de l'OMS et du Codex Alimentarius.

L'ATC appelle les responsables de la TdE à trouver rapidement des solutions pour soulager les souffrances des ménages. Pour remédier au retard dans la mise à jour des factures et à l'enregistrement manuel du paiement des factures



d'eau, l'ATC préconise le traitement automatique de la gestion des abonnés en vue d'améliorer la qualité des services à l'endroit des clients. Elle recommande en outre à la TdE de revoir le délai des branchements.

L'ATC appelle le gouvernement à apporter un appui à cette société afin qu'elle renoue avec la performance, compte tenu de l'importance de l'eau potable dans la vie de la population. Elle demande, par ailleurs, au gouvernement de rendre effective la mission de l'Autorité de réglementation en charge du secteur eau conformément à la décision du Conseil des ministres du 22 avril 2011.

Carole AGHEY

Tél :
222.34.1
905.25.6
911.58.96

OPS SECURITE

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vente et Installation d'Alarme de voiture

www.togoportail.net
Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales **togoportail.net**
"togoportail, toute l'information à votre portée"

Tentative de sabotage des travaux du CPDC auprès de nos pays voisins

Jean-Pierre Fabre et sa délégation désavoués par les présidents Atta Mills et Blaise Compaoré

Le dilatoire ne mène nulle part. Le politicien très médiocre Jean-Pierre Fabre et ses affidés l'ont appris à leurs dépens en subissant un cinglant camouflé à Ouagadougou et à Accra lors de leur tournée entreprise récemment pour sans doute justifier leur dilatoire au sujet du dialogue au sein du CPDC rénové. En effet les présidents Atta Mills du Ghana et Blaise Compaoré du Burkina-Faso ont fermement dit à la bande de Jean-Pierre Fabre d'aller rejoindre les autres formations politiques au sein du CPDC pour des discussions franches et sincères. En clair, les deux chefs d'Etats ont signifié à nos politiciens de l'ANC d'aller dialoguer avec les autres acteurs politiques dans le CPDC rénové afin de procéder à des réformes constitutionnelles et institutionnelles dans un large

consensus. C'est justement cette volonté de trouver des solutions consensuelles aux différentes revendications de l'opposition qui a amené le président Faure Gnassingbé à relancer le dialogue dans le CPDC rénové. Au lieu de saisir cette opportunité, l'ANC rejette cette initiative en posant des préalables incongrus, notamment la réintégration des députés de l'UFC démissionnaires ou transhumants. Est-ce pour ce motif que Jean-Pierre Fabre et ses affidés ont entrepris une tournée auprès de nos pays voisins ? Si tel est le cas, c'est peine perdue puisque leur tournée s'est soldée par un fiasco. Leurs hôtes les ont renvoyés à la case départ en leur demandant de retourner à ce qu'ils ont rejeté en posant des préalables, c'est-à-dire le CPDC rénové. Ce cin-



glant désaveu devrait servir de leçon à Jean-Pierre Fabre et son ANC qu'aucun pays ou partenaire ne peut les suivre dans leur politique qui consiste à tout rejeter même l'appel au dialogue. Toute honte bue, Jean-Pierre Fabre et sa délégation

sont rentrés bredouilles sur la pointe des pieds sans que leur journaux prompts à publier des inepties sur les résultats de leurs tournées ne disent rien cette fois-ci. Si les responsables de l'ANC étaient sages, ils devaient d'abord accepter de prendre part aux travaux du CPDC avant de poser leur problème notamment la réintégration de leurs députés transhumants. Par ailleurs, l'ANC n'a-t-elle pas déposé une plainte auprès du tribunal de la CEDEAO ? Elle fera mieux d'attendre le verdict de la Cour de la CEDEAO qui peut la débouter comme l'a déjà fait l'UIP. Dans ce cas, que feront Jean-Pierre Fabre et ses affidés qui espèrent leur retour à l'hémicycle afin de pouvoir rembourser leurs prêts auprès de banques

de la place qui sont actuellement à leurs trousses ? Au demeurant, est-il encore nécessaire de se battre pour leur réintégration à l'hémicycle dès lors que les élections législatives auront lieu juste dans quelques mois. Comme ils pensent avoir la popularité, il leur suffit d'attendre ces échéances électorales pour revenir dans le compte de leur nouveau parti, l'ANC. Ainsi ils seront plus crédibles vis-à-vis du peuple dont ils disent avoir le soutien. Pour l'heure, les présidents Atta Mills et Blaise Compaoré ont mis à leur place Fabre et sa bande, prouvant ainsi, que personne n'a encore d'oreille pour leurs jérémiades et que la seule issue pour eux reste le CPDC rénové.

Aliziou Dominique

Après Lomé et Dapaong

La CVJR entame ses audiences à Kara

Après la clôture de la 1ère session des audiences de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), le 13 septembre à Lomé et l'étape de la région des Savanes à Dapaong la semaine dernière, c'est le tour de la région de la Kara d'accueillir la délégation de cette Commission. Le nombre des dépositions recueillies dans cette région s'élève à un total de 3.787 sur 20.011 pour tout le Togo, un chiffre qui donne la pleine mesure des attentes des populations de cette région à l'égard de la CVJR.

Les dossiers qui seront évoqués à Kara portent sur les violences électorales de 1958, les déplacements et déportations des populations, l'attentat de Soudou, les violences survenues à Guérin Kouka, Kouméa et Bafilo et d'autres violences relevées dans les dépositions.

« Le choix des personnes à auditionner, est bien souvent pour nous un exercice délicat au regard de la multiplicité des faits dont nous avons pris connaissance lors de l'étude des dépositions. Il est évident que nous ne pouvons faire venir en audiences toutes les 20.011 personnes ayant saisi la Commission. C'est pourquoi d'ores et déjà, je voudrais exprimer les excuses de la CVJR à tous ceux qui n'auront pas été retenus pour passer devant la Commission. Leurs dossiers ont été étudiés et seront pris en compte dans nos recommandations », a déclaré Mgr Nicodème Barrigah-Benissan, président de la CVJR dans son allocution



d'ouverture.

Le mandat de la CVJR est de rechercher la vérité sur les violences et violations des droits de l'homme qui ont émaillé l'histoire de notre pays de 1958 à 2005 en vue d'aider les victimes à guérir de leurs traumatismes tout en proposant des mesures susceptibles de favoriser le pardon et la réconciliation nationale. C'est dans cette perspective qu'il importe de placer les audiences dont le principe de base est de laisser la parole aux victimes, témoins et auteurs présumés qui ont donné leur consentement afin que leurs témoignages contribuent à la recherche de la Vérité. Les audiences, comme on le voit, ont essentiellement une fonction pédagogique car elles sont destinées à apaiser les cœurs, susciter le repentir des auteurs présumés afin de rendre possible le geste interpersonnel du pardon qui réconcilie. En nous rendant plus sensibles aux souffrances les uns des autres, les audiences nous rappellent notre devoir d'éradiquer de notre vivre ensemble les causes de ces vio-

lences qui dressent des citoyens contre d'autres citoyens, a souligné Mgr Barrigah.

Il a renouvelé toute sa gratitude aux partenaires techniques et financiers, notamment l'Union Européenne, la France, l'Allemagne, le HCDH et le PNUD pour leur contribution à la mise en œuvre du mandat de la CVJR.

Notre marche vers la réconciliation exige de chacun de nous un effort soutenu de sincérité et d'humilité. « L'homme qui pardonne ou qui demande pardon, disait le Pape Jean Paul II, comprend qu'il y a une vérité plus grande que lui ». Que cette audience qui s'ouvre aujourd'hui à Kara, marque une étape importante dans ce processus délicat mais incontournable de notre pays, a conclu Mgr Barrigah.

Rappelons que l'accès aux audiences est libre et gratuit, donc les populations de la région de la Kara sont invitées à assister nombreuses aux travaux.

Carole AGHEY

Opération commando des FAT en mer :

Les pirates échouent dans leur tentative de capturer le bateau New RANGER

L'armée Togolaise vient une fois encore de démontrer son professionnalisme à travers une opération commando bien réussie au large de nos côtes. La Marine nationale Togolaise vient de prouver aux voyous de mer, en l'occurrence les pirates, que le Togo ne leur permettra pas d'opérer comme bon leur semble. Si dans d'autres pays, notamment au Benin et au Nigeria leur base-arrière, ils peuvent attaquer les tankers et autres navires en haute mer sans être inquiétés, au Togo, ils doivent réfléchir par mille fois avant de s'aventurer car il y a une vaillante armée bien formée qui veille aux grains. En effet, dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 septembre, un navire tanker dénommé NEW RANGER de nationalité maltaise mouillant à environ 15km au large du port de Lomé, a envoyé un message de détresse. La Marine nationale réceptionne le message et alerte immédiatement une de ses vedettes qui était déjà en patrouille en mer. Nos marins très aguerris ont réussi à repousser les assaillants et ont secouru le bateau en détresse. Entre temps dans leur fuite, les pirates avaient

amené avec eux le commandant en second du navire d'origine philippine qui a déclaré avoir été pris en otage par les bandits qui l'ont amené de force dans un canot de sauvetage. Ces bandits l'ont ensuite débarqué sur une plage de la côte ghanéenne non loin d'Aflao. Quant au commandant du tanker de nationalité ukrainienne blessé lors de l'attaque des pirates, il a été secouru par les marins togolais et évacué au CHU Tokoin où sa vie est hors de danger.

Comme on le voit, les Forces Armées Togolaises ont encore une fois démontré leur professionnalisme et leur bravoure dans la sécurisation des frontières terrestres, aériennes et maritimes. Après la Côte d'Ivoire où nos militaires ont contribué efficacement au rétablissement de la paix, les FAT vinrent d'envoyer un message clair aux pirates selon lequel s'ils ont la facilité d'attaquer aisément les navires au large de certains pays, le Togo constitue une zone rouge à ne pas franchir. Les armateurs doivent se sentir en sécurité sur nos côtes grâce aux FAT.

Aliziou Dominique

Menace sur la reprise de la rentrée scolaire du 03 octobre

Les enseignants du public brandissent des revendications au gouvernement

Prévue normalement pour le 12 septembre dernier, la rentrée scolaire 2011-2012 a été repoussée de trois semaines par les ministres des Enseignements primaire et secondaire et de l'Enseignement technique pour, dit-on, permettre aux parents de bien s'y préparer. A quatre jours de la nouvelle date de la rentrée, des doutes persistent sur la reprise effective des classes. Et pour cause : la coalition des Fédérations des Travailleurs de l'Enseignement du Togo, les différentes centrales syndicales du primaire au supérieur ont soumis à leurs ministères respectifs une plate-forme de dix revendications qui portent sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. C'est le mardi 27 septembre que la coalition a fait part de ces revendications. Les enseignants menacent de faire échec à la rentrée scolaire du 03 octobre prochain si rien n'est fait pour répondre à leurs attentes. Selon une source proche de la coalition, des négociations auraient déjà été entamées avec le gouvernement sans succès. Une question se pose, le gouvernement répondra-t-il favorablement aux revendications des enseignants avant le début de la rentrée ou laissera-t-il la situation pourrir (comme ce fut le cas avec la grève du personnel soignant du public), avant toute vraie négociation ? Une chose est sûre, seules des discussions franches et sincères peuvent aider à désamorcer cette crise. Lire ci-dessous la plate-forme revendicative des enseignants.

La dégradation de la condition enseignante au Togo caractérisée par une pluralité de situations et de traitements, a poussé depuis quelques semaines des fédérations des syndicats de l'Enseignement à monter au créneau. Celles-ci menacent de boycotter la rentrée scolaire 2011-2012. Cet état de choses est la conséquence des problèmes latents et profonds que le gouvernement et les employeurs ont toujours éludés plutôt que d'y faire face ; ils ont adopté la politique de la fuite en avant.

Le dialogue tripartite de 2006 a eu le mérite d'inventorier et de consigner les problèmes qui minent le secteur .Douze enga-

gements ont été pris à l'occasion par le gouvernement (cf. engagements 93 à 104) malheureusement non honorés à ce jour.

De plus,

- Les enseignants abusivement sanctionnés en 2000, ne sont pas remis dans leurs droits
- Les crises sociales et économiques qui se sont suivies depuis la signature du protocole d'accord de 2006 n'ont fait qu'aggraver la situation.

- Les taux des primes et indemnités aux examens officiels obtenus par la commission mixte Ad hoc n'ont pas été atteintes mais dépassées par la cherté de la vie

Pire, les mouvements de revendication des 05 et 06 Février 2009 pour réclamer les arriérés de salaire de janvier et octobre 1999 ont été arbitrairement sanctionnés par les autorités en violation de la législation en vigueur par des retenues sur leurs traitements.

L'acte IV de la Conférence Nationale Souveraine (CNS), le seul pris et promulgué par le Président de la République en 1991, qui octroie la parité des salaires entre enseignants du public et du privé confessionnel, ainsi que des indemnités de bibliothèque et de logement à tous les enseignants n'a pas trouvé de décret d'application.

Depuis lors, aucun effort conséquent n'est adopté par les autorités pour atteindre les objectifs de l'éducation de qualité pour tous. Les problèmes de tous degrés et de tous ordres d'enseignement (public, privé confessionnel, privé laïc), du préscolaire au supérieur, de l'enseignement technique professionnel ainsi que ceux du corps d'encadrement, du personnel d'administration, de soutien et d'appui n'ont trouvé aucune solution idoine.

C'est pour mettre fin à cet état de choses qui viole tous les droits reconnus en matière d'éducation, tous les droits sociaux,

économiques et culturels et qui menace le développement de la nation en construction que la coalition des fédérations des travailleurs de l'enseignement,

- au nom du droit du travailleur de l'enseignement à la dignité,

- au nom du droit du jeune citoyen à l'égalité de chance en matière d'éducation,

- au nom de l'école publique de qualité pour tous,

Exige sans délai que :

- 1/ Les différentes plate-formes déposées par les Fédérations syndicales soient traitées avec le plus grand sérieux

- 2/ Les retenues sur les salaires du mois de d'août 2009 des enseignants du secteur public soient rétrocédées

- 3/ Le paiement des arriérés de salaire des secteurs confessionnels, notamment ceux du collège Saint Joseph soit effectif,

- 4/ La commission ad' hoc en vue de la revalorisation des différentes primes et indemnités aux différents examens officiels soit réactivée

- 5/ Une commission pour la révision du statut particulier des enseignants et du personnel d'appui soit mise en place,

- 6/ Les enseignants abusivement sanctionnés en 2000 soient remis dans leurs droits,

- 7/ Le décret d'application de l'acte IV de la Conférence nationale souveraine soit pris et mis en œuvre

- 8/ Les décrets et arrêtés instituant le corps particulier des

Suite à la page 6

Fait divers

Le chien de Natchaba à la barre

Le très célèbre procès Kpatcha Gnassingbé n'a pas permis seulement de connaître le verdict dans l'affaire d'atteinte contre la sûreté de l'Etat, mais aussi, a été une opportunité pour le sieur Kamouki, coaccusé dans ce procès, de porter à la connaissance du Président de la Cour Suprême, M. Abalo Pétchélebia, le supplice à lui infligé par le fait du chien de l'ex-député Natchaba peu avant son arrestation. L'affaire était sérieuse, à en croire l'inculpé mais sa défense, elle, n'y avait pas attaché la même importance à tel point qu'elle n'a pas formulé une requête dans ce sens.

En effet, l'inculpé Kamouki, militaire de son état, n'avait pas comparu à la barre dans une quelconque affaire l'opposant au chien de garde de l'honorable député Natchaba. Il devait en fait répondre des faits à lui reprochés, notamment la tentative d'atteinte contre la sûreté de l'Etat et sa participation à un groupement de malfaiteurs dans les événements survenus à Lomé dans la nuit du 12 au 13 avril 2009. Mais l'opportunité était offerte au sieur Kamouki, non seulement de démontrer son innocence et de porter à la connaissance du Président de séance les conditions exécrables dans lesquelles il a vécu lors de sa détention mais aussi d'exhiber les déboires que le chien de Natchaba lui a fait subir peu avant son arrestation.

« On dirait que ce maudit animal savait le sort qui m'était réservé et en a profité pour planter le décor ». C'est en ces termes, très sévères mais aussi empreints de sérieux que l'inculpé a débuté son audition avant d'ajouter en substance : « Permettez que je vous dise, M. le président, que mon arrestation qui n'est d'ailleurs pas justifiée m'a fait subir beaucoup de préjudices. Figurez-vous, M. le président, que la veille de mon arrestation, j'étais de garde au domicile de l'honorable Natchaba à Hedzranawoé, quartier périphérique nord de la ville de Lomé. Alors que je gardais la somptueuse forteresse du député, son chien, profitant du fait que j'étais caché dans un coin pour me doucher, a volé mes habits, m'obligeant à rester nu durant des heures. Ne pouvant pas broncher dans cet état au risque d'ameuter la famille et d'avoir sur le dos d'autres accusations, j'ai du me planter comme un piquet, attendant mon second qui, auparavant, avait sollicité une permission pour se rendre au marché ». L'inculpé renchérit en ces termes : « Même mon slip a été emporté. Je n'avais plus rien pour cacher ma nudité. Et lorsque ce chien a pris mes vêtements, il est allé les cacher derrière l'apatam, juste dans le dos du fauteuil du député. Il a fallu beaucoup de tacts et de stratégies à mon compagnon pour dénicher cette cachette et pouvoir mettre la main sur mes vêtements ». Il conclut : « Mon supplice a été long et pénible, le préjudice grand et très lourd. Je vous prie, M. le président, de considérer tous ces éléments en ma faveur et de m'accorder votre indulgence ».

L'assistance s'attendait à voir le chien de l'honorable député interpellé ou du moins condamné mais rien n'y fit. Fort heureusement, l'inculpé Kamouki a obtenu sa relaxe. Il pourra donc librement poursuivre l'affaire s'il le veut. Il ne reste qu'à lui souhaiter bonne chance !

B. TALOM

LUMIÈRE

Les dîmes ou la dîme (Suite)

Demandez aux faux pasteurs, docteurs, chrétiens, ... si un chrétien doit encore payer la dîme ? La réponse à cette question est identique. Demandez-leur ensuite de vous indiquer le verset ou le passage de la bible qui le dit. Ils ont tous les mêmes langages : Malachie 3 : 7-12. Ne voyez-vous pas que vous êtes tous faux parce que vous tournez tous en rond dans l'ancienne alliance sans même la comprendre ? Revenez dans la nouvelle alliance et vous saurez qu'après le sacrifice du Seigneur Jésus-Christ, la dîme est abolie. Vous ne connaissez ni Dieu ni Malachie. Que voulait dire l'homme de Dieu au chapitre 3 les versets 7 aux versets 12 de son livre ? Retournons donc dans le livre de Deutéronome chapitre 14 : 22-29 pour mieux expliquer cette parole prophétique : « Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés et de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Eternel, ton Dieu ». Tu lèveras la dîme ... Qui parle ici ? C'est Dieu. Qui doit alors lever la dîme ? C'est toi, c'est moi, c'est le peuple. Où doit-elle être mangée ? Dans le temple à Jérusalem.

Verset 24 : « Peut-être lorsque l'Eternel ton Dieu t'auras béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Eternel ton Dieu pour y faire résider son nom. Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent. Tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Eternel, ton Dieu, aura choisi. Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille ». La parole de Dieu dit que c'est toi et ta famille qui devez manger la dîme de la première année. Mais ces faux pasteurs, faux docteurs, faux prophètes, faux évangélistes et faux apôtres vous ont séduit et vous demandent de leur apporter vos dîmes. Est-ce que c'est de cette manière qu'on devait donner la dîme ? Non. Ils ont transformé la parole en ajoutant leur pensée charnelle qui vient de Satan, mentant aux hommes et aux frères qu'un chrétien ne doit même pas boire l'alcool. Or Jésus buvait, (Luc 7 : 33) les premiers chrétiens buvaient aussi, même dans l'église (1 Corinthiens 11 : 20). Paul a dit à Timothée que le vin guérit les maux de ventre (1 Timothée 5 : 23). Paul confond enfin ces faux serviteurs de Dieu en disant : « que personne ne vous juge au sujet du manger et du boire » (Colossiens 2 : 16). Colossiens 2 : 20 « Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous vivez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : Ne prends pas ! Ne goûte pas ! Ne touche pas ! Préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont à la vérité d'une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair ».

Frère Koffi 90 21 31 58

A suivre



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bè fri
mêwê fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16^F TTC/min*

* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option prépaiement, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en post-paiement, elle est d'**un (1) mois calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Miss Togo 2011, Mlle Monique Quizi Handlos, vend si bien la destination Togo

L'ambassadrice de la beauté féminine togolaise a animé le stand du Togo au Salon Professionnel Mondial du Tourisme à Paris

Du 20 au 23 septembre dernier, la Porte de Versailles à Paris a accueilli le Salon Professionnel Mondial du Tourisme Top RESA 2011. Un événement de grande attraction touristique et de dimension internationale à laquelle a pris part le Togo, en tant que premier pays à faire animer son stand à Top RESA par une ambassadrice de la beauté féminine, en la personne de Mlle Handlos Monique Quizi, Miss Togo 2011. Celle-ci a animé le stand de son pays aux côtés du Ministère du Tourisme, représenté par une délégation conduite par le Chargé de Communication, M. Norbert BARA. L'initiative a connu un succès remarquable au regard du public drainé et de l'engouement suscité auprès des visiteurs, nombreux à visiter le stand du Togo.

Pays à fortes potentialités touristiques, le Togo est traditionnellement une destination touristique qui draine chaque année, des entrées importantes

de touristes et visiteurs, avant de connaître une longue période de baisse de flux, suite à des facteurs socio-politiques. Pour redynamiser ce domaine d'activités génératrices de devises et dont l'apport dans l'économie nationale n'est pas négligeable, il est bien indiqué de faire profiter au Togo, de ces espaces de vente destination pays.

Cette sortie de la Miss Togo n'est pas sans avantage pour le Togo dans sa politique de relance économique. Nombreux sont en effet, les opérateurs économiques, les hommes d'affaires de rang mondial, les célébrités internationales et les investisseurs qui ont été séduits par les multiples atouts touristiques et culturels qu'offre le Togo et dont les produits sont mis en exposition lors du Salon.

A travers cette action, le Comité Miss Togo a contribué réellement à la relance de l'économie nationale, car à travers cette action, c'est le Togo qui s'assurait une visibilité en tant



que premier pays à faire animer son stand à Top RESA par une Miss. Une initiative qui n'est pas passée inaperçue du côté de l'Hexagone où la Miss Handlos Monique Quizi a permis réellement de vendre la destination Togo. Elle a, en effet, été interviewée par plusieurs chaînes dont TV5, TF1...

Elle poursuit actuellement son séjour en France, principalement à l'Est du Pays où elle

séjourne depuis samedi 24 septembre pour répondre aux diverses réceptions organisées à son honneur par des hôtes de référence. Entre autres, Mercure Hexagone de Luxueil les Bains, Ibis de Vesoul, tous des Hôtel appartenant au Groupe Accueil Hôtel dans lequel se trouve Ibis Hôtel de Lomé et Ibis Style de Frochot à Paris. Mme Jeannine PARRAIN et M. GUY PARRAIN sont respectivement la Directrice

de Communication et le PDG du Groupe ACCUEIL.

Elle sera l'invitée d'honneur d'un concert de bienfaisance prévu pour le 30 septembre prochain à Amiens par l'Ong Picardie Togo, le partenaire social du Comité Miss Togo, et les fonds récoltés à cette occasion permettront de financer des containers pour le Togo.

L'agenda de son séjour va se boucler par sa participation au Festival International de Géographie à St Die des Vosges du 06 au 09 octobre où la Miss est invitée pour donner une communication sur les questions liées à la jeunesse, la place importante des femmes dans la société togolaise ainsi que la thématique de son mandat social axé sur la femme entrepreneur, en tant qu'actrice de développement.

Le Président de la Conférence est l'ancien Premier Ministre Togolais Edouard Edem Kodjo et l'invité d'honneur, l'artiste sénégalais Youssou N'dour.

Le salon Professionnel Mondial du Tourisme a réuni l'ensemble des tours opérateurs, réceptifs, destinations étrangères et françaises, transporteurs et hôteliers venus présenter leurs offres aux acteurs de la production et de la distribution touristique. Au rang des réceptifs en provenance du Togo, figure Alba Travels, la structure locale basée à Lomé.

Rappelons que la tournée a été rendue possible grâce à AIR FRANCE, transporteur officiel de Miss Togo.

Vicarmelo T.

Les enseignants du public brandissent des revendications au gouvernement

Suite de la page 4

enseignants auxiliaires et volontaires soient purement et simplement abrogés

9/ Les prélèvements effectués dans le compte de la CNSS soient remboursés aux assurés (ceux des anciens contractuels du supérieur et les auxiliaires de tous ordres intégrés dans la fonction publique)

10/ Aucun enseignant du privé (laïc et confessionnel) ne soit payé en dessous du salaire de base de sa catégorie par l'employeur et que tous soient

déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

A compter de janvier 2012

1- La mise en œuvre effective de la nouvelle grille de la fonction publique et des avantages afférents

2- L'adoption et l'application d'une convention collective pour l'enseignement privé confessionnel et laïc en conformité avec le nouveau statut des fonctionnaires,

Avant la rentrée 2012-2013

1 - L'institution d'un cadre de

dialogue social où seront représentés effectivement tous les acteurs de l'éducation

2- La systématisation des plans de carrière et les avantages afférents

3- Le recrutement des enseignants conformément aux besoins afin de respecter les ratios enseignant/élèves recommandés par l'OIT et l'UNESCO.

La coalition des fédérations des travailleurs de l'enseignement reste résolue et déterminée à user de tous les moyens légaux à sa disposition pour défendre la présente plateforme

revendicative.

Fait à Lomé,
le 27 septembre 2011

Ont signé :

Pour la FENSYET :

le Prof. Goeh-Akué

Pour le FETREN/UNISIT :

M. Senouvo

Pour le FESET :

M. Kofi Kanitom

Pour l'USET :

M. O. Kalaha

Les problèmes fonciers, une bombe à retardement qui menace la paix au Togo

Les dépositions entamées par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) le 07 septembre 2011 devront permettre aux Togolais de se réconcilier et de tourner définitivement les pages sombres de l'histoire du Togo. Cependant, cela ne sera possible que si les victimes des atrocités que notre pays a connues arrivent à pardonner et les présumés auteurs de ces actes reconnaissent les faits et font un sincère mea culpa. Malheureusement, les dépositions à la CVJR révèlent un

autre phénomène qui, s'il n'est pas sérieusement géré par le gouvernement, risque à l'avenir de créer des tensions entre des communautés. Il s'agit de l'achat des terrains aux propriétaires dans les villages par certaines personnes à des prix dérisoires que les populations concernées considèrent comme une expropriation. Le plus souvent, cela se passe sans même que le chef du canton ou du village ne soit informé. Une situation que l'on peut qualifier de véritable bombe à retardement. Ce qui a amené

le chef du canton de Kévé, Togbui Fiatty-Amewouvou Kokou à tirer sur la sonnette d'alarme à la CVJR au cours de son témoignage le 12 septembre 2011. « Certaines personnes achètent des terrains jusqu'à 50 ha. Elles se font accompagner par un géomètre et des forces de l'ordre. Sans même se faire homologuer par le chef de la localité, elles vont directement à la justice. Les populations sont mécontentes... », a-t-il déclaré avec inquiétude. Au Togo, en effet, les terres n'appartiennent pas

à l'Etat, mais aux communautés ou collectivités. Cependant, l'acquisition des terres auprès des propriétaires doit se faire sans aucune pression ou sans souci de tricherie. Car les problèmes fonciers mettent du temps à se régler. Et dans ce genre de situation, certaines personnes perdent même la vie. Il convient donc d'éviter de pareils comportements préjudiciables à la paix et à la stabilité encore fragiles au Togo.

P. A.

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récepissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 2320 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre

A. KAPO

B. Talom.

Dao Kossi

Vicarmelo T.

Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.

Charnier à Tripoli? «On nous ment»

Le Conseil national de transition avait annoncé dimanche la découverte de restes de victimes de la prison d'Abou Salim, à Tripoli. Mais sur place, certains proches n'ont trouvé lundi que des os de mammifères

C'est à la mi-février, à Benghazi, à l'appel des familles de disparus de la prison Abou Salim, à Tripoli, et qui protestaient contre l'arrestation de leur avocat, que la révolution avait commencé. L'écho des disparus d'Abou Salim dans l'opinion est toujours vif, à tel point que lundi le défilé des familles qui avaient perdu un proche était incessant sur les lieux supposés «du massacre de masse». Othmen Abdeljelil, responsable de la commission des disparus, avait convié, dimanche, «les correspondants étrangers» à juger «par eux-mêmes de la véracité des crimes commis» par le régime. «Ensuite, les restes des corps ont été balancés sur le terrain à côté de la prison», avait-il affirmé.

Mais derrière l'enceinte de l'établissement, rien ne laisse supposer la présence d'ossements. Pourtant, ils étaient encore une trentaine, hier à la mi-journée, à gratter d'un bout de bois le sol sablonneux de ce terrain vague. Mais pas d'équipe médicale sur les lieux, qui aurait pu certifier aux familles totalement perdues que ce fémur ne pouvait appartenir

qu'à un mammifère de 500 kilos. Pas de pelle mécanique pour excaver le sable.

«Os de dromadaire...»

Ne parlons même pas d'une présence officielle du Conseil national de transition (CNT) sur place, simplement pour justifier cette incroyable annonce qui a secoué l'opinion dimanche, alors que la même commission des disparus avait officiellement appelé le président Moustapha Abdeljalil «à épauler les recherches» en déployant «tous les moyens». «On cherche la trace de nos fils. On nous a dit à la radio que les gens du CNT avaient trouvé des restes humains. Mais il n'y a que des os de bêtes et des boîtes de conserve. Il n'y a même pas de gardes pour sécuriser le champ... Ce sont les mêmes méthodes que les autres. On nous ment», se lamente une dame.

Selon les ONG, et des témoignages concordants, 1270 prisonniers ont été exécutés en juin 1996 puis, en 2000, leurs restes auraient été jetés par-dessus le mur de la prison dans ce terrain vague où traînait, hier, une bêche. «Ce sont les preuves des crimes de masse commis par les soldats de Kadhafi. Nous avons besoin de l'aide internationale. Des spécialistes de la médecine légale pour dater les corps», avait

alors solennellement expliqué le médecin Salem Ferjari, membre de la commission spécialement créée par le CNT pour rechercher les disparus d'Abou Salim.

Un homme, les paumes levées vers le ciel, pleure devant les caméras. Un type dit en se masquant la bouche: «C'est un os de dromadaire...» Mais il est trop tard pour freiner l'emballement. Un jeune s'agenouille devant l'os gros comme un pied de table et crie: «Dieu est grand!» Une corde en chanvre, qui devait servir à entraver une bête, devient un lien derrière les mains. Un autre soulève une mâchoire d'herbivore et la présente comme une preuve irréfutable des crimes commis.

Une petite dame baisse les yeux. Elle a compris qu'elle ne retrouverait rien ici des restes de son fils enfermé depuis 1988: «Il a été pris un matin chez nous par les soldats. Je suis venu jusqu'en 1998 lui apporter des vêtements. Puis j'ai reçu une lettre la même année me disant qu'il était mort et qu'ils l'avaient enterré. Je suis revenue leur demander où ils l'avaient enterré. Ils m'ont traité de chienne.» Elle s'en va. Il ne reste que des os de chameau et la peine de cette petite dame qui cherche son fils depuis treize ans.

Source: Le Temps.ch

Plusieurs blessés dans des affrontements à Conakry

A Conakry, des violences ont éclaté à la suite de l'interdiction de la manifestation de l'opposition qui voulait protester contre l'organisation d'élections législatives à la date du 29 décembre, fixée selon elle "unilatéralement" par le pouvoir et la commission électorale.

Plusieurs personnes ont été blessées mardi 27 septembre à Conakry dans des affrontements entre opposants et forces de l'ordre après l'interdiction d'un rassemblement de l'opposition par le pouvoir d'Alpha Condé, a appris l'AFP de source médicale.

Au moins quatre personnes ont été admises à l'hôpital principal de Conakry, victimes de violences qui ont éclaté dans plusieurs quartiers de la ville, de jeunes opposants s'en prenant à coups de pierres et projectiles divers aux forces de l'ordre qui ont répliqué à coups de matraque et de gaz lacrymogène.

Des témoins ont affirmé à l'AFP avoir entendu des coups de feu et ont parlé d'un mort, information qui n'a pas pu être confirmée de source officielle.

Un rassemblement maintenu par les opposants Les affrontements, qui se pour-

suivaient à 13 heures GMT, ont éclaté à la suite de l'interdiction d'un rassemblement de l'opposition qui voulait protester contre l'organisation d'élections législatives à la date du 29 décembre, fixée "unilatéralement" par le pouvoir et la Commission électorale.

Plusieurs dizaines de véhicules des forces de l'ordre (police et gendarmerie) avaient bouclé tous les accès au Stade du 28 septembre où devaient se tenir la manifestation, intervenant également dans plusieurs quartiers de la capitale pour empêcher les gens de converger vers le stade.

Le gouverneur de Conakry avait interdit les manifestations et une rencontre lundi soir entre le Premier ministre Mohamed Saïd Fofana et des représentants de l'opposition, convoquée à la demande du chef de l'Etat Alpha Condé, n'avait pas permis de débloquent la situation.

Les opposants, rassemblés au sein d'une large coalition, avaient décidé de maintenir le rassemblement de Conakry à l'issue de cette réunion.

Source: La Croix

AVIS DE DECES

- Le ministre de la Communication
- Le chef du canton de Pya,
- M. Pékpelel Toyi, chef quartier de Pya-Poudè
- M. Awili Essotahamno Tchékpi Victor, doyen de la famille Awili
- M. Awili Abalo Jonas, ses femmes et leurs enfants
- M. Poutouli Waniguè, doyen de la famille Poutouli, sa femme et leurs enfants
- Le colonel Sizing, ses sœurs et leurs familles
- L'amicale des ressortissants de Pya et Bohou à Lomé

Les familles parentes, alliées et amies ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté :

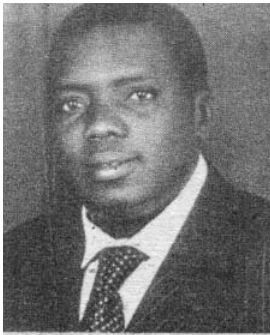
AOULI Poutouli

Directeur général de la Communication

Ancien directeur de la TVT

Survenu au CHU Tokoin de Lomé

le mardi 13 septembre 2011 dans sa 47e année



Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement pour vos nombreuses marques de sympathie et d'affection, vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

A Lomé

Judi 29 septembre 2011

18h 30 : Veillée de prière et de chants au domicile du défunt à Agoé-Ahonkui non loin de l'école Clémence Divine

Vendredi 30 septembre 2011

11h 00-12h 00 : Exposition du corps au domicile du défunt

13h 00 : Départ du corps pour Kara (Pya)

A Pya

20h 00 : Veillée de prière et de chants dans la maison Aouli à Pya-Poudè non loin du Collège d'Enseignement Technique (CET) de Pya

Samedi 1er octobre 2011

7h 00-8h 00 : Exposition du corps

8h 30 : Levée du corps

9h 00 : Culte d'enterrement dans l'EEPT, paroisse de Pya-Towouda

10h 30 : Enterrement au cimetière du quartier Poudè

Dimanche 02 octobre 2011

9h 00 : Culte d'action de grâce à l'EEPT, paroisse de Pya Towouda.

Les salutations d'usage seront reçues dans la maison mortuaire.

N.B. : Sans gerbe ni couronne

DU NOUVEAU A LOME : COACH MEMOIRE, UN SERVICE A DESTINATION DES ETUDIANTS

COACH MEMOIRE offre aux étudiants l'expertise de professionnels et l'expérience d'enseignants chevronnés pour la rédaction de leurs mémoires ou de leurs rapports dans le cadre de leur formation.

Pour tous ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un directeur de mémoire disponible et un cadre adéquat, COACH MEMOIRE leur fournit l'accompagnement ainsi que les outils nécessaires à la rédaction réussie de leurs travaux.

A QUI S'ADRESSE T-ON ?

Etudiants :

- BTS/IUT
- Licence
- Master
- Doctorat
- Ecole d'ingénieurs
- ENA
- Etc.

Employés/ Cadres.

NOS SERVICES :

- Mise à disposition d'un coach/expert ;
- Aide à la rédaction de mémoire, de rapport (stage, mission etc), exposé, mini projet.... ;
- Proposition de plan, problématique, méthodologie, introduction, conclusion etc. ;
- Proposition de thème de mémoire ;
- Révision technique du travail de mémoire ou du rapport de stage déjà entamé ;
- Fourniture de secrétariat (saisie et mise en forme du mémoire ou du rapport, reliure, présentation en Powerpoint, etc.) ;
- Enregistrement du document final sur support numérique (CD-ROM) personnalisé.

NOS DOMAINES DE COMPETENCE :

- Action commerciale ; Assistance de Gestion ; Assurances ; Banque ; Communication ; Droit ; Economie ; Finances ; Fiscalité ; Force de vente ; Gestion de Projet ; Informatique ; Marketing ; Méthodologie de recherche ; Réseau ; Télécoms etc.

NOS OFFRES :

KIT COACHING. Elle comprend :

- la mise à disposition d'un coach/expert ;
- l'accompagnement jusqu'à la finalisation du mémoire ou du rapport ;
- la méthodologie de la présentation du mémoire.

KIT SECRETARIAT. Elle comprend :

- la saisie ;
- l'impression ;
- la mise en page ;
- la reliure du document (en double exemplaires) ;
- 2 CD personnalisés ;
- la présentation en Powerpoint.

KIT MEDIUM. Elle comprend :

- la correction des fautes ;
- la reformulation des phrases ;
- la restructuration globale d'un mémoire ou d'un rapport déjà entamé ou réalisé.

Inscription et renseignements :

FOCUS YAKOU, sarl

40, Bd de l'OTI / B.P. 431.

Tél/fax : 22 27 07 77

Illico : 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

CENTRE COMMERCIAL UNIPRIX

Tel: 22 20 93 45 / 46 Fax: 22 20 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails